L'eau douce est un bien commun mondial dont la préservation et l'utilisation

L'eau douce est un bien commun mondial dont la préservation et l'utilisation durable devraient être défendues par la communauté internationale des États. Le 28 juillet 2010, l'Assemblée générale des Nations unies ...



L'eau douce est un bien commun mondial dont la préservation et l'utilisation durable devraient être défendues par la communauté internationale des États. Le 28 juillet 2010, l'Assemblée générale des Nations unies a reconnu le droit à l'eau comme un droit humain par la résolution 64/292. La résolution a été adoptée par 122 voix des États membres. 41 États s'en étaient abstenus.

La réalité est tout à fait différente ! De plus en plus de sources d'eau tombent entre les mains de quelques privilégiés qui s'approprient ce bien précieux pour eux seuls. Même lorsqu'un pays a besoin de crédits auprès de la Banque mondiale, l'une des conditions consiste à ce que le pays accepte la privatisation de l'eau. Des exemples en sont la Grèce, le Portugal et la Bolivie. Pour obtenir des crédits, les usines de traitement de l'eau y ont dû être vendues et l'eau privatisée.

suite

It's good.
to be truu.